

Lignes directrices pour compléter le formulaire de soumission PIDA-PAP 2

Mars 2020

1.1 Introduction

Le PIDA a établi une vision et un cadre stratégique pour le développement d'infrastructures régionales inclusives et durables assurant le développement socio-économique de l'Afrique et son intégration dans l'économie mondiale. En tant que tel, le PIDA est un programme d'infrastructure à l'échelle du continent pour le développement d'infrastructures régionales et continentales prioritaires dans les domaines du Transport, de l'Energie, des Ressources en Eau Transfrontalières (RTE) et des TIC. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le PIDA et l'Architecture Institutionnelle pour le Développement des Infrastructures en Afrique (IAIDA), lors de la 18e session ordinaire qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 29 et 30 janvier 2012.

C'est dans ce cadre que le deuxième plan d'action prioritaire du PIDA, connu sous le nom de PIDA-PAP 2 (2021-2030), sera soumis pour adoption par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de l'UA en janvier 2021 et fixera les priorités pour le développement des infrastructures continentales de la prochaine décennie.

Ce portefeuille sera constitué d'une liste de projets hautement prioritaires établie à partir d'un inventaire proposé par les Communautés Économiques Régionales (CER) et les États Membres (EM). En tant que tel, le PIDA-PAP 2 suit une approche "bottom-up", dans laquelle le flux d'identification des projets commence au niveau des EM. Les projets identifiés pour le PIDA-PAP 2 comprendront ceux identifiés par les CER sur la base des propositions des EM et des plans directeurs des CER. Cette approche renforcera le portefeuille en l'ancrant dans les réalités des CER et de leurs EM respectifs, garantissant en fin de compte un PIDA-PAP 2 qui reflète les priorités des principales parties prenantes qui seront finalement chargées de la mise en œuvre des projets.

Le processus spécifique d'identification des projets est mis en place comme suit :

- Les États membres proposeront des projets aux CER concernées
- Sur la base des propositions des États membres et des plans directeurs des CER, ces dernières seront chargées de soumettre des **propositions de projets** à la CUA et à l'AUDA-NEPAD pour qu'elles soient prises en considération dans le cadre du PIDA-PAP 2.
 - Un formulaire spécifique appelé "Formulaire de Soumission de Projet (PSF)" est fourni aux CER afin de garantir la disponibilité des informations clés nécessaires à l'examen des projets par la CUA.

L'objectif des présentes lignes directrices est d'informer les EM et les CER des informations minimales requises dans le formulaire de soumission de projet.

1.2 Définitions clés

Il est nécessaire de présenter quelques définitions clés pour assurer une bonne compréhension par les EM et les CER des concepts présentés dans le formulaire de soumission de projet PIDA-PAP 2.

Projet : Dans le contexte du PIDA-PAP 2, un projet est défini comme un actif physique prévu dans un sous-secteur des 4 secteurs du PIDA, traversant ou ayant un impact sur plusieurs pays de la même région, ou transrégional avec un organisme institutionnel convenu.

Secteurs PIDA : Les 4 secteurs PIDA reconnus et approuvés sont les suivants

→ Transports, Énergie, TIC et Gestion des Ressources en Eau.

Les sous-secteurs du PIDA : Les sous-secteurs PIDA associés sont les suivants :

Secteur	Sous-secteur
Transport	Route, Port et maritime, Rail, Aviation
Énergie	Production (avec désagrégation supplémentaire en fonction du type de production), lignes d'interconnexions
TIC	Infrastructure de connectivité terrestre, points d'échange Internet (IXP), centres de données
TWRM	Barrages d'irrigation, barrages à usages multiples, transfert d'eau

Programme : Un programme est défini comme un ensemble de projets qui, ensemble, forment un ensemble cohérent d'interventions ayant un objectif de développement spécifique. (Par exemple, un ensemble de projets de divers secteurs - transport, énergie, eau, TIC - sur un corridor ou une région donnée).

Le PIDA est un programme constitué par les projets du PIDA.

Corridors d'infrastructure : Les corridors d'infrastructure font référence au processus d'organisation spatiale de deux ou plusieurs actifs d'infrastructure sur un même espace géographique afin de renforcer le développement social et économique des pays. Cela implique de mettre délibérément l'accent sur l'intégration régionale, en ce sens que toutes les infrastructures, telles que les ports, les voies maritimes, les routes, les chemins de fer, les pipelines, les voies navigables intérieures et d'autres épines dorsales TIC se complètent dans une approche multisectorielle et multimodale¹. Dans le contexte des corridors d'infrastructure régionaux et interrégionaux, l'interopérabilité des réseaux est également une condition essentielle pour aboutir à une intégration continentale des infrastructures.

Approche intégrée des corridors : L'approche intégrée des corridors peut être définie comme le cadre stratégique permettant de sélectionner les projets régionaux qui répondent le mieux à la vision de l'UA dans le cadre de l'Agenda 2063. L'approche intégrée des corridors englobe la définition des corridors d'infrastructure telle qu'elle est donnée ci-dessus, mais comprend des éléments transversaux supplémentaires comme la sensibilité à la dimension de genre, la protection du climat, la promotion de l'emploi et la connectivité rurale. Le concept peut être décomposé comme suit :

¹ Voir " PIDA GOOD PRACTICE GUIDE FOR CORRIDOR DEVELOPMENT ". AUDA-NEPAD. Novembre 2018.

- "Intégré" signifie l'inclusion des éléments transversaux que sont le genre, le climat, la création d'emplois, la connectivité rurale, les aspects économiques et financiers
- "Corridor" : la planification des corridors d'infrastructure
- "Approche" : la base conceptuelle pour construire le PIDA-PAP 2

Communautés économiques régionales (CER) : Le traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Économique Africaine proposait dans son article 28, la création de CER comme base de l'intégration africaine selon un calendrier de 34 ans pour une intégration régionale puis continentale d'ici 2028.

La CUA reconnaît huit CER, chacune établie en vertu d'un traité distinct. Elles sont :

- L'Union du Maghreb Arabe (UMA)
- Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)
- La Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)
- La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)
- La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC / CEMAC)
- La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)
- La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)

1.3 Informations à remplir dans le formulaire de soumission de projet

Titre du projet :

Nom du projet tel qu'il a été initialement défini et reproduit dans les documents de référence, c'est-à-dire Plan directeur national ou Plan directeur des CER.

Secteur PIDA :

Fait référence à l'un des 4 secteurs du PIDA : Transport, énergie, TIC et gestion des ressources en eau (voir section 1.2 : Définitions clés)

Sous-secteur PIDA :

Fait référence à l'un des 12 sous-secteurs du PIDA (voir section 1.2 : Définitions clés)

États membres :

Fait référence à l'État membre ou aux États membres qui parrainent le projet. Dans le cas d'un projet transfrontalier, les États Membres impliqués dans le développement du projet doivent être mentionnés. Dans le cas d'un projet national ayant un impact régional, seul l'État membre où l'infrastructure sera mise en œuvre doit être mentionné.

Pays bénéficiaires :

Désigne les pays qui bénéficieront du projet d'infrastructure proposé. La liste des pays bénéficiaires peut aller au-delà des États membres qui mettent en œuvre le projet. Par exemple, pour un projet de port, l'État membre est le pays où le port doit être construit tandis que les pays bénéficiaires font référence à l'ensemble des pays qui bénéficieront du transit en provenance du port.

Communauté Économique Régionale :

Désigne la communauté économique régionale qui accueille le projet, c'est-à-dire qui inclut le projet dans son plan directeur régional. (Voir section 1.2 : Définitions clés)

Institution du projet :

Désigne l'institution nationale ou régionale en charge du projet

Alignement stratégique et engagement régional

Indiquez dans quelle mesure le projet fait l'objet d'un accord clair entre les pays concernés, c'est-à-dire d'un protocole d'accord signé

Source dans le plan directeur national

Indiquez la référence/le nom du plan directeur national dans lequel le projet est inclus

Source dans le plan directeur du REC

Indiquez la référence/le nom du plan directeur régional dans lequel le projet est inclus

Brève description du projet

Fournir un bref historique et le contexte du projet

Objectif et justification du projet

Indique les objectifs généraux et spécifiques du projet

Lieu/Site

Indiquer clairement la localisation d'une infrastructure statique ou l'origine et la destination d'une infrastructure linéaire

Carte

Possibilité de télécharger une carte du projet pour en indiquer l'emplacement.

Il y a 2 options pour télécharger une carte.

1. **Option préférée** : télécharger un fichier ".kmz".

Pour créer un fichier ".kmz", veuillez suivre les étapes suivantes

- a. Ouvrez Google Earth.
- b. Allez à Enregistrer le fichier. Enregistrer sous.
- c. Dans la nouvelle fenêtre, allez dans le panneau de gauche et sélectionnez un dossier.
- d. Dans le champ "Nom du fichier", saisissez le nom du fichier.
- e. Cliquez sur Enregistrer.

- f. Google Earth enregistrera le fichier sous forme de fichier . kmz, qui comprend le fichier KML.
 - g. Téléchargez-le dans le "Formulaire de soumission de projet".
2. Préparez une "impression écran ". En appuyant sur le bouton PRINT SCREEN ou IMPR sur votre clavier, vous pouvez capturer une image de votre écran et la copier dans le presse-papiers de la mémoire de votre ordinateur.
 - a. Cliquez sur la fenêtre que vous souhaitez copier.
 - b. Appuyez sur ALT+IMPR.
 - c. Collez (CTRL+V) l'image dans un programme Office ou une autre application.
 - d. Enregistrez le document sur votre ordinateur
 - e. Téléchargez-le dans le "Formulaire de soumission de projet".

Taille/capacité

Indique la capacité du projet (si énergie : MW, si transport : Km, si Eau : mètre cube, si TIC : Tbps)

Projets existants ou prévus dans le cadre du projet proposé

Vise à fournir une indication sur le fait que le projet est géographiquement aligné ou sert un projet d'infrastructure dans un autre secteur du PIDA.

Précisez si l'"infrastructure parallèle" existe/est opérationnelle ou est en cours de planification.

Veuillez noter que le terme "partiellement aligné" s'applique aux cas où le chevauchement géographique avec une autre infrastructure PIDA (existante ou planifiée) est inférieur à 50 %.

Spécifications techniques du projet

Technologie utilisée. Exemple : pour les projets énergétiques : Solaire, hydraulique, éolienne. Pour les lignes de transport, autoroute à 2*2 voies, 3*3 voies, etc.

Innovation/ caractéristiques « smart » du projet

Indiquez ici quelles sont les caractéristiques du projet proposé qui font preuve d'innovation. L'innovation peut porter sur la technologie déployée, les modèles d'entreprise et de revenus, le mécanisme de financement, la mise en œuvre inclusive et la résilience climatique

Taille du marché

Si possible, fournir des informations sur le nombre de personnes touchées par le projet et/ou la demande prévue pour l'utilisation de l'infrastructure

Financement du projet

Indiquez le COÛT estimé du projet. Ce coût doit se concentrer uniquement sur les CAPEX, c'est-à-dire les fonds nécessaires à la construction du projet d'infrastructure. Si aucune étude n'est disponible, l'EM et/ou le RECS peuvent utiliser des points de référence pertinents pour le projet et le secteur. (ex : un coût unitaire par MW pour les centrales énergétiques, ou un coût unitaire par KM pour les routes et autoroutes)

Actions de passation de marchés publics en faveur des femmes

En raison de la particularité des questions relatives aux femmes dans les infrastructures, le critère de genre a fait l'objet d'un accord politique lors du Comité technique spécialisé (CTS) lors de la deuxième session ordinaire de l'Union africaine (UA) en 2019. Cela a également conduit à la création du Réseau africain pour les femmes dans l'infrastructure (ANWIn), qui a piloté la définition des critères comme une aspiration à assurer la participation des femmes dans le développement des infrastructures.

Un projet peut proposer certaines actions liées à la passation de marchés publics sensibles au genre (liste non exhaustive) :

- (i) Les actions qui peuvent soutenir l'acquisition préférentielle de PME détenues par des femmes ou d'entreprises certifiées comme sous-traitantes,
- (ii) Renforcement des capacités des entrepreneurs et des institutions publiques en matière de méthodologies visant à accroître la participation des femmes ;
- (iii) Former les femmes chefs d'entreprise à l'obtention d'une certification nationale appropriée ;
- (iv) Critères d'évaluation dans les documents d'appel d'offres qui sont rédigés dans le but d'encourager les fournisseurs ou vendeurs féminins,
- (v) établir des normes pour les soumissionnaires afin de démontrer les résultats obtenus en matière de promotion d'activités intégrant la dimension de genre ;
- (vi) Mettre en place des systèmes de suivi des projets tenant compte des questions d'égalité entre les sexes.

Indiquez le nombre et le contenu de chaque actions pour le projet proposé. Le nombre maximum d'actions à indiquer est de 5.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section 4.2.2 du rapport analytique disponible au téléchargement sur le site web <https://pp2.au-pida.org/fr/>

Dernier jalon connu

Se réfère à l'étape du projet :

- S1 : définition et planification du projet
- S2A : étude de préfaisabilité
- S2B : étude de faisabilité
- S3A : Structuration des projets
- S3B : Clôture financière

Vous trouverez de plus amples informations sur les étapes des projets dans le tableau de bord du projet PIDA sur le centre d'information virtuel PIDA (VIPIC) à l'adresse suivante : <https://www.au-pida.org/pida-projects/>

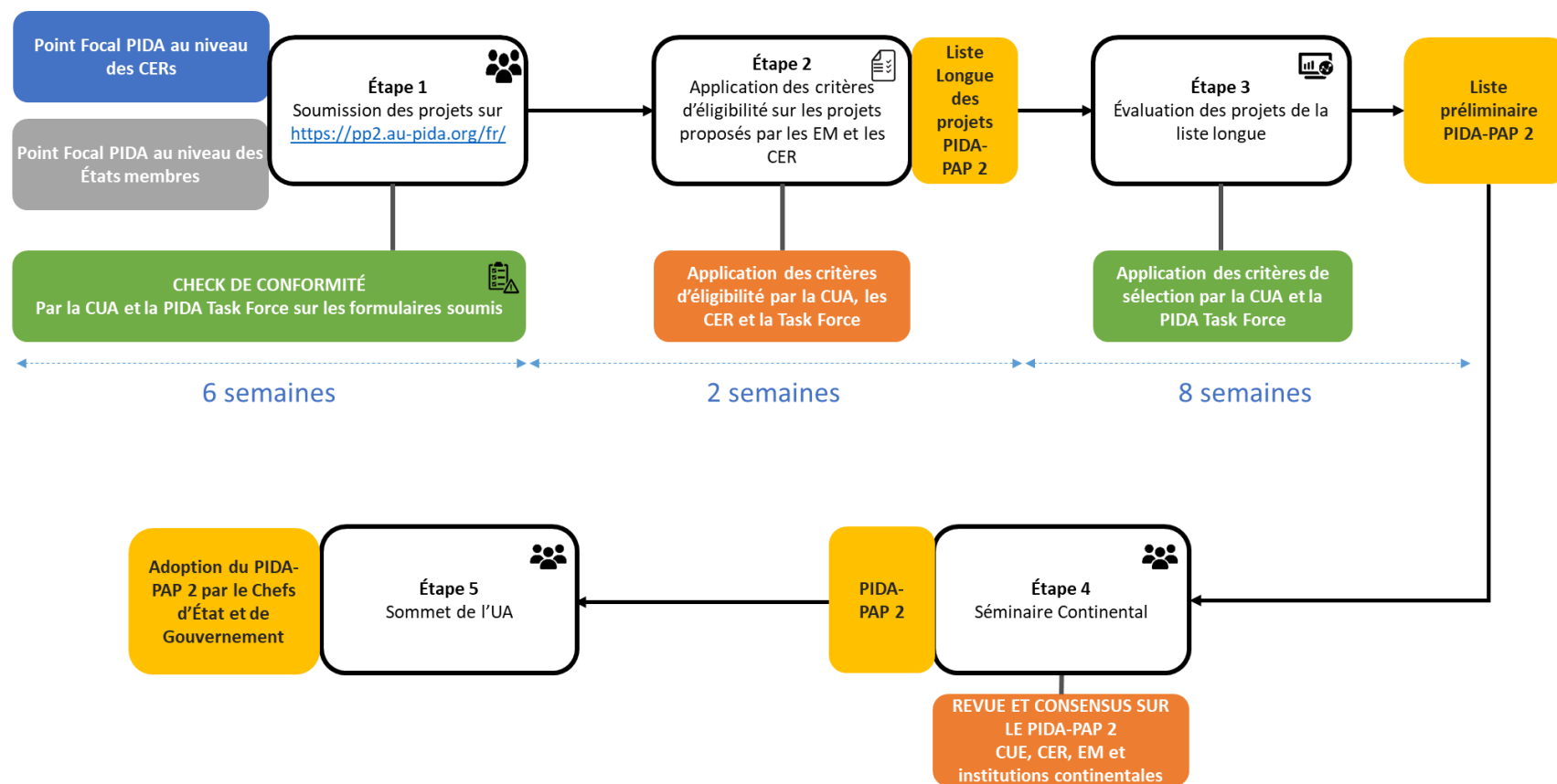
CONTACT DÉTAIL

Indiquez le nom et les coordonnées de la personne qui soumet le formulaire.

Veuillez indiquer au moins deux contacts, en précisant qui est le point focal principal du projet

1.4 Processus

Le schéma ci-dessous illustre les différentes étapes entre la soumission du projet et l'adoption finale du PIDA-PAP2 par les Chefs d'État et de Gouvernement².



² Veuillez noter que les délais sont indicatifs et peuvent faire l'objet d'ajustements.